



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Fourniture, travaux d'installation, mise en service et maintenance d'une pompe à chaleur pour le Centre Inria de l'université de Bordeaux

N° 2026-1381

Visite de site obligatoire (détails à l'article 2.4 du présent document). Les candidats prennent rendez-vous via les informations qui suivent.

Personne à contacter	Coordonnées
Philippe DIEUDONNÉ	Téléphone : 05.24.57.41.37. Mail : Philippe.dieudonne@inria.fr
<i>En cas d'absence de la première personne :</i> David DELAFOSSE	Téléphone : 05.35.00.26.06. Mail : david.delafosse@inria.fr

Date et heure limites de réception des plis :

Vendredi 30 octobre 2026 à 12h00

CENTRE INRIA DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

200 Avenue de la Vieille Tour

CS 90003

33405 TALENCE CEDEX

SOMMAIRE

1 – Objet et étendue de la consultation	3
1.1 – Objet	3
1.2 – Mode de passation	3
1.3 – Type et forme de contrat	3
1.4 – Décomposition de la consultation	3
1.5 – Prestation supplémentaire éventuelle	3
1.6 – Nomenclature	4
2 – Conditions de la consultation	4
2.1 – Délai de validité des offres	4
2.2 – Forme juridique et composition du groupement	4
2.3 – Variante	4
2.4 – Visite sur site	5
3 – Contenu du dossier de consultation	5
4 – Présentation des candidatures et des offres	5
4.1 – Documents à produire au titre de la candidature	6
4.2 – Documents à produire au titre de l'offre	6
5 – Conditions d'envoi ou de remise des plis	6
5.1 – Transmission électronique	6
5.2 – Transmission sous support papier	7
6 – Examen des candidatures et des offres	7
6.1 – Sélection des candidatures	7
6.2 – Attribution des marchés	7
6.3 – Suite à donner à la consultation	8
7 – Renseignements complémentaires	8
7.1 – Adresses supplémentaires et points de contact	8
7.2 – Procédure et voies de recours	9

1 – Objet et étendue de la consultation

1.1 – Objet

Fourniture, travaux d'installation, mise en service et maintenance d'une pompe à chaleur pour le Centre Inria de l'université de Bordeaux.

Lieu d'exécution :

CENTRE INRIA DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

200, Avenue de la Vieille Tour

CS90003

33405 Talence CEDEX

1.2 – Mode de passation

La consultation est lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 et du Code de la commande publique.

1.3 – Type et forme de contrat

Le contrat se présente sous la forme d'un marché mixte comprenant une partie ordinaire et une partie à bons de commande. Cette forme est détaillée à l'article 2.2 du CCAP.

1.4 – Décomposition de la consultation

La consultation n'est pas allotie.

Le marché comprend deux prestations distinctes :

1. La fourniture et l'installation d'une nouvelle pompe à chaleur ;
2. La maintenance préventive et corrective de la pompe à chaleur ainsi installée.

Bien que différentes par nature, ces deux prestations forment un ensemble indissociable :

- La réponse technique et financière aux prestations de maintenance ne peut être réalisée qu'en ayant connaissance des équipements à maintenir, ce qui ne pourrait être possible en cas d'allotissement ;
- L'installation et la mise en service de la pompe à chaleur ne peut se faire que sous le contrôle de son fournisseur, qui par ailleurs est potentiellement le seul à pouvoir réaliser les prestations de maintenance : la dévolution en lots séparés pourrait créer une incohérence technique entre l'attributaire de la fourniture de l'installation et l'attributaire de sa maintenance.

En conclusion de ce qui précède, et au sens du point 2° de l'article L. 2113-11 du Code de la commande publique, la dévolution en lots séparés serait de nature à rendre techniquement très difficile, voire même impossible, l'exécution des prestations. Pour cette raison, la consultation n'est pas allotie.

1.5 – Prestation supplémentaire éventuelle

Les candidats devront obligatoirement proposer dans leur offre la Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) suivante :

Intitulé PSE	Description de la proposition attendue
Extension de garantie des équipements	Le candidat propose dans son offre technique (cadre de mémoire technique) une extension de garantie. Il en précise la durée et le périmètre. Il la chiffre dans son offre financière (DPGF-BPU).

Tous les candidats ont l'obligation de répondre à la Prestation Supplémentaire Éventuelle dans leur offre. Toute offre n'y répondant pas sera considérée comme étant irrégulière, et sera par conséquent rejetée.

Le Pouvoir Adjudicateur choisira, au moment de l'attribution, s'il lève ou non la PSE ainsi proposée.

1.6 – Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
42511110-5	Pompes à chaleur

Codes additionnels	Description
45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
50720000-8	Services de réparation et d'entretien de chauffage central

2 – Conditions de la consultation

2.1 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 – Forme juridique et composition du groupement

Les candidats disposent de la capacité de se présenter seuls ou en groupement.

En cas de groupement, aucune forme n'est exigée au stade de la candidature. En revanche, au stade de l'attribution et dans le cas où un groupement conjoint aurait été proposé, un mandataire solidaire devra obligatoirement être présenté.

Qu'il se présente en individuel ou en groupement, le candidat devra obligatoirement et *a minima* disposer des capacités et compétences suivantes :

- La fourniture d'une pompe à chaleur répondant aux exigences minimales du CCTP et les garanties afférentes ;
- La capacité à réaliser les opérations de maintenance préventive et corrective des équipements mis en service ;
- La capacité à réaliser les opérations de dépose de l'ancienne pompe à chaleur et de pose du nouveau modèle. Cette capacité inclut nécessairement une compétence agréée de leveur, la dépose et la repose ne pouvant être réalisées que par voie de grutage, la zone de chantier se trouvant sur le toit du bâtiment.

Par ailleurs, si l'équipement proposé suppose des travaux de modification de la structure porteuse et/ou des réseaux (eau, électricité, ...) ou présente des caractéristiques de dimensions, poids ou charge assez différentes avec l'existant, le candidat devra disposer des compétences lui permettant de réaliser les études de conception ou de charge correspondantes.

Si le candidat individuel ou en groupement ne dispose pas de ces compétences en interne et qu'il compte faire appel à un ou plusieurs sous-traitants, il devra joindre un dossier du ou des sous-traitants envisagés. Il joint également un engagement écrit de celui ou ceux-ci attestant qu'il disposera de ses compétences en cas d'attribution du marché.

Les candidats ont l'autorisation de se présenter à la fois en tant que candidat individuel et que membres d'un ou plusieurs groupements.

Les candidats ont l'autorisation de se présenter en tant que membres de plusieurs groupements.

2.3 – Variante

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 – Visite sur site

Une visite sur site est exigée. Les candidats prennent rendez-vous pour convenir de la date et heure de visite auprès de :

- Monsieur Philippe DIEUDONNÉ : Téléphone : 05.24.57.41.37 ; Mail : Philippe.dieudonne@inria.fr
- Monsieur David DELAFOSSE en cas d'absence de Monsieur DIEUDONNÉ : Téléphone : 05.35.00.26.06 ; Mail : david.delafosse@inria.fr

Les visites pourront avoir lieu jusqu'au Vendredi 16 octobre 2026.

Tout candidat n'ayant pas effectué la visite de site verra son offre être déclarée irrégulière sans être analysée.

3 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement aux candidats et contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- Le document unique de candidature ;
- La DPGF-BPU ;
- Le cadre de mémoire technique ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
 1. La fiche technique de la PAC actuelle (FTECH ERACS2-Q-SL CA 2022) ;
 2. Le PARTIE CCTP qui avait été rédigé lors de la consultation ayant conduit au choix de la PAC actuelle (« PARTIE PAC DU CCTP ») ;
 3. La note de calcul de la structure porteuse de 2019 (10621.NC2.IND.A) ;
 4. La note de calcul locaux technique établie par la société SOBLACO en 2011 (Plan 37A) ;
 5. La note de descentes de charges locaux techniques en toiture établie par la société SOBLACO en 2011 (plan 40 B) ;
 6. Le synoptique du local hydraulique.

Les 6 annexes du CCTP sont fournies pour la consultation afin de donner le plus d'informations possibles aux candidats. Elles ne feront cependant pas partie des pièces contractuelles suite à l'attribution du marché.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'acheteur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4 – Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Si le candidat remet une offre pour les deux lots, il effectue un dépôt unique avec un seul dossier. Ce dossier unique comprend un sous-dossier par lot.

4.1 – Documents à produire au titre de la candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

En application des articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique, le candidat remettra un dossier de candidature comprenant l'ensemble des éléments suivants :

Libellés	Signature
Le document unique de candidature dûment complété. Le candidat utilise la version jointe au dossier de consultation.	Non
Une liste des principales prestations de service effectuées au cours des cinq dernières années, en lien avec l'objet de la consultation, en indiquant le montant, la date et le destinataire	Non
Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité	Non
Si le candidat est en redressement judiciaire : une copie du ou des jugements prononcés	Non

Dans le cas où le candidat (qu'il se présente seul ou en groupement) envisage à ce stade de sous-traiter une partie de l'exécution des prestations, il fournit en plus et pour chaque sous-traitant envisagé :

- Un engagement écrit du sous-traitant envisagé
- L'ensemble des éléments demandés au candidat principal dans le paragraphe précédent

4.2 – Documents à produire au titre de l'offre

Le candidat remettra un dossier d'offre comprenant l'ensemble des éléments suivants :

Libellés	Signature
Le cadre d'offre financière (DPGF-BPU) intégralement complétée	Non
Le cadre de mémoire technique complété dans son intégralité et accompagné de l'ensemble des pièces jointes y étant sollicitées (planning détaillé et documentation technique). <i>Dans le cas où le candidat dispose d'un mémoire technique propre, il pourra indiquer dans le cadre de mémoire technique, de manière claire et précise et pour chaque item, les éléments de son mémoire technique qui y font référence (page, article), permettant de retrouver facilement les informations sollicitées.</i> <i>Le candidat dispose de la faculté de joindre au cadre de mémoire technique tout élément qu'il juge utile à l'appréciation de la qualité de son offre.</i>	Non

Nota : il n'est pas nécessaire de remettre un acte d'engagement au stade du dépôt de l'offre. Seul l'attributaire sera sollicité pour compléter et signer l'acte d'engagement.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5 – Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document, soit le **Vendredi 30 octobre 2026 à 12h00**

5.1 – Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de l'acheteur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marchespublics.gouv.fr>.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Il est fortement conseillé de doubler le pli d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Centre Inria de l'université de Bordeaux
200, Avenue de la Vieille Tour
CS 90003
33 405 TALENCE CEDEX

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : doc ; .txt ; .rtf ; .pdf ; .xls ; .rar ; .zip ; .gif ; .jpeg ; .png ; .html ; .dwg ; .dx.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

5.2 – Transmission sous support papier

Aucune offre sur support papier ne sera acceptée.

6 – Examen des candidatures et des offres

6.1 – Sélection des candidatures

S'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

6.2 – Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée si l'acheteur le décide, à condition qu'elle ne

soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Prix sur la base de la proposition financière	40%
2- Valeur technique, décomposée en 4 sous-critères	60%
2.1 – <i>Qualité et cohérence de la méthodologie et du planning de dépose, de repose et de mise en service des équipements</i>	30%
2.2 – <i>Qualité de l'organisation et de la méthodologie proposées pour la réalisation des prestations de maintenance</i>	15%
2.3 – <i>Caractéristiques techniques et performance des nouveaux équipements proposés</i>	10%
2.4 – <i>Engagements pris pour l'exécution du marché répondant à un objectif de développement durable</i>	5%

Critère 1 – Prix :

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Les montant utilisés pour la notation prendront en compte les prix forfaitaires et les prix unitaires (multipliés par une estimation non communiquée).

Critère 2 - Valeur technique :

Les sous-critères de la valeur technique seront notés en analysant les réponses apportées par les candidats au cadre de mémoire technique et la liste des produits et matériels remise.

Concernant le sous-critère 2.4 « *Engagements pris pour l'exécution du marché répondant à un objectif de développement durable* », il est précisé que n'y seront valorisés que les engagements fermes pris par le candidat pour l'exécution même du marché. La mise en avant de la politique générale de l'entreprise, sans lien direct avec l'objet du marché et sans engagement ferme pris pour son exécution, ne saurait être valorisée.

6.3 – Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique ainsi que l'attestation d'assurance. Le délai imparti par l'acheteur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

7 – Renseignements complémentaires

7.1 – Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 9 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite par l'intermédiaire du profil acheteur de l'acheteur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marchespublics.gouv.fr>.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 – Procédure et voies de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal administratif de Bordeaux
9 Rue Tastet
CS 21490
33063 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05.56.99.38.00
Télécopie : 05.56.24.39.03
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.